

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

16160

0011749

Déclaration de Maladie : N° P19-

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3117 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Dhibi Mohamed Date de naissance : 27/12/1977

Adresse : 14 lot la corniche bd l'océan atlantique 2^e tranche CRA

Tél. : 0661 15 69 55 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/10/2019 Nom et prénom du malade : Dhibi Mohamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Coronar

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 10 JAN

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 21/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

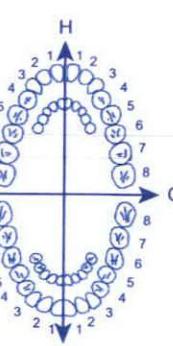
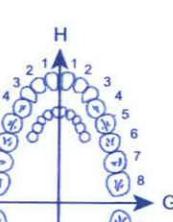
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES						
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes		
21/12/19	S		618	<i>Dr. Mohamed Aissaoui Cardiologue 20, Rue de France Ville - Casablanca Tel: 0522 98 87 06 CLINIQUE CARIOLOGIQUE CASA - OASIS</i>		
EXECUTION DES ORDONNANCES						
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture				
PHARMACIE BAJAIC YALAW Eq 3 Zone 3 Route d'Azemmour Casablanca	21/12/19	2 130,40				
ANALYSES - RADIGRAPHIES						
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires			
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE



CASA - OASIS

الدكتور محمد علاوي

Dr. Mohamed ALLAOUI

CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie

et

Pathologie Vasculaire

de la Faculté

de

Médecine de PARIS

Ancien Interne

des

Hôpitaux de NANCY

Membre de la Société

Française de Cardiologie

مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Cas...

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire

Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique

Coro-Scanner / 128 barrettes

2010119

DHIBI Ned

278.00

- at

Codau x 1/7

S.V

TATE DR 20/11/7

143.00

- at

Anvers 5 Agustu

97.20

- at

97.20 x 2

43.50

- at

Amour 1L 20x2

43.50

- at

Amour 6.25x2

44.00

- at

2130.40

Zulu

Dr. Mohamed ALLAOUI
Cardiologue
20, Rue France Ville - Oasis
Casa - Tel: 0522 98 07 06

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE
CASA - OASIS
20, Rue de France Ville Oasis - Casa
Tel: 0522 98 07 06 - Fax: 0522 98 83 25

PHARMACIE RABIA CASABLANCA
Eq 3 Zone 6 CASABLANCA
Casablanca

UT. AV.: 0 2 2 1 - P.P.V.
1 1 9 0 0

LOT N°: 1 2 5 4 7 0 1

119,00

28
COMPRIMÉS
PELICULÉSUT. AV.: 1 0 2 1 P.P.V.
1 1 9 0 0

LOT N°: 1 2 6 5 5 0 0

119,00

28
COMPRIMÉS
PELICULÉSUT. AV.: 0 2 2 1 P.P.V.
1 1 9 0 0

LOT N°: 1 2 5 4 7 1 5

119,00

09366138/3

UT. AV.: 1 0 2 1 P.P.V.
1 1 9 0 0

LOT N°: 1 2 6 5 5 0 0

119,00

49,50

49,50

CARDIX® 6,25

Carvédilol

LOT : 126
PER : DEC 2021
PPV : 44 DH 00

28 Comprimés

44,00



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

LOT : 120
PER : SEP 2021
PPV : 44 DH 00

28 Comprimés

44,00



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

Carvédilol

LOT : 132
PER : MAR 2022
PPV : 44 DH 00

28 Comprimés

44,00



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

28 Comprimés

44,00



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

LOT : 117
PER : JUN 2021
PPV : 44 DH 00

CARDIX® 6,25

Carvédilol

28 Comprimés

LOT : 120
PER : SEP 2021
PPV : 44 DH 00

6,25
mg

44,00



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

كارفيديلول

CARDIX® 6,25mg

28 comprimés



6 118000 050568

28 قرصاً

6,25
مغ

44,00



المعهد الصيدلاني

LOT : 116
PER : MAR 2021
PPV : 44 DH 00

كارفيديلول

CARDIX® 6,25mg

28 comprimés



6 118000 050568

28 قرصاً

6,25
مغ

44,00



المعهد الصيدلاني

LOT : 115
PER : MAR 2021
PPV : 44 DH 00